

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/124 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>Délibération n° DC2012/92</i>	

Nombre de membres :
 En exercice : 126
 Présents : 86
 Votants : 91 (Dont 5 pouvoirs)
 POUR : 91 (100%)
 CONTRE : 00
 ABSTENTION : 00

Le dix-sept décembre, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 10/12/2012

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames ARNOULD; BECHARD; BESTEL; BONOMME; BROUILLON; BRUSA; BUSQUET; CAMBIER JONVAL; CAPPELLE; DEVER; DIDIER; FABRITIUS; FOURCART; JACQUET; MELIN; MERCIER; MOREAU; MULLER; PETITJEAN; PIEROT; PIERSON; RAULIN; SEMBENI et Messieurs ADIN; ANCELME; BARRE; BESTEL D; BIENVENUE; BOCQUET; BONHOMME; BOSCHAT; BOUILLEAUX; BOURE; BROUILLON; CANIVENQ; CANNAUX; CHARBONNIER; COLIN; CORNEILLE; COURVOISIER CLEMENT; DANNEAUX; DEFORGES; DEGLAIRE; DELAHAUT; DELANDHUY; DESWAENE; ETIENNE JC; FRANCCART; GARREZ; GIOT C; GIRONDELOT; GODART; GOMEZ; GUERIN D; HARBOUT; HENRY; HUREAU; JUILLET; LAHOTTE; LECLERCQ; LEFEVRE; LEFORT; LESOILLE; LETINOIS; LOUIS; MACHAULT; MAILLART; MAS; MATHIAS; MAYEUX; MEENS; MEIS; MIELCAREK; MOUTON; NIZET; PAYEN; PIC; POTRON; POULAIN; RANCON; RENAUX; REVILLION; SIGNORET; SOUDANT; THIERY; VALET

Représentés: Mme LEFORT Sylvie donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI Anne; M. CARRE Joel donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis; M. GEORGES Damien donne pouvoir de vote à Mme BESTEL Josette; M. OUDIN André donne pouvoir de vote à M. LECLERCQ Guy; Mme COSSON Geneviève donne pouvoir de vote à M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL

« Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur du personnel communautaire pour tenir compte notamment de la suppression du service Cerfe mais aussi de l'intégration du service Environnement en 2009 ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes le 04/12/2012 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ABROGE la délibération n°08/075 en date du 18 décembre 2008 approuvant le règlement intérieur du personnel ;
- ADOPTE la nouvelle version du règlement intérieur du personnel tel que présenté.
- CHARGE le Président et le Directeur Général, chacun en ce qui les concerne, de son application

Fait à Vouziers, le 18 décembre 2012
 Le Président,

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
 et de sa publication ou notification le

20 DEC. 2012